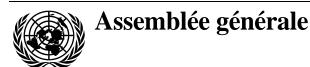
A/59/613 **Nations Unies**



Distr. générale 16 décembre 2004 Français Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Points 108, 45 et 55 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Modalités, forme et organisation de la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/59/L.53

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

- Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/59/25), conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, concernant les incidences sur le budget-programme des paragraphes 1 à 6 et 8 du projet de résolution A/59/L.53.
- Les ressources nécessaires pour appliquer le projet de résolution s'élèvent à un total de 1 727 800 dollars. Le Secrétaire général en donne le détail dans les paragraphes 3 à 12 de l'état qu'il a présenté. Néanmoins, pour les raisons indiquées dans les paragraphes 11 et 12 de cet état, les activités prévues aux termes du projet de résolution entraîneraient des dépenses supplémentaires d'un montant estimatif de 1 060 700 dollars (aux taux de 2004-2005), qu'il faudrait inscrire au budgetprogramme de l'exercice biennal 2004-2005.
- Le Comité consultatif est d'avis que l'état d'incidences financières présenté par le Secrétaire général aurait dû contenir une analyse plus détaillée des ressources nécessaires et, compte tenu des capacités existantes, des possibilités de financement et de redéploiement. Ainsi, le Comité se demande

pourquoi, sur le montant de 777 100 dollars prévu pour les activités d'information, 350 000 dollars seulement pourraient être financés au moyen des ressources disponibles; il note que le budget du Département de l'information pour 2004-2005 représente environ 156 millions de dollars, et il a été informé que, jusqu'ici, quelque 77 millions ont été alloués et environ 66 millions ont été engagés durant 2004. Le Comité fait observer que, pour une manifestation aussi importante que la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale, le Secrétariat devrait s'efforcer davantage de réaménager les priorités pour pouvoir couvrir le coût de ces activités au moyen des ressources existantes.

- 4. En outre, le Comité consultatif note que l'état d'incidences financières présenté par le Secrétaire général ne donne aucune indication quant aux économies qui pourraient être réalisées au chapitre 9 du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 au titre des frais de voyage du personnel, du fait que le secrétariat technique du Conseil économique et social n'aurait pas à se rendre à Genève, même si un certain nombre de fonctionnaires devaient venir à New York, en provenance de Genève et des commissions régionales.
- 5. En dehors des considérations qui précèdent, le Comité consultatif a repéré divers postes de dépenses où des économies devraient être possibles, comme par exemple le personnel temporaire (autre que pour les réunions), pour lequel le Comité est d'avis que les neuf mois de travail d'administrateur (P-2), demandés pour un assistant au titre de projet pourraient être financés grâce aux ressources existantes. En outre, les ressources demandées au titre du protocole devraient être réexaminées, vu la brève durée de la Réunion et la nature de cette fonction. Il devrait également être possible de faire des économies au titre des heures supplémentaires, des frais de voyage du personnel, de la location de matériel et des coûts de publication. Le Comité pense aussi qu'il faudrait s'efforcer davantage d'utiliser les capacités du Secrétariat pour ce qui est des services linguistiques, même si le calendrier des conférences est chargé au moment où l'on prévoit la Réunion de haut niveau.
- 6. Dans ces conditions, le Comité consultatif recommande que l'on s'efforce, dans toute la mesure possible, de financer la Réunion de haut niveau grâce aux ressources existantes. Si des ressources supplémentaires étaient nécessaires, il pourrait en être rendu compte dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005. En conséquence, le Comité consultatif recommande à la Cinquième Commission d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/59/L.53, il ne sera pas nécessaire, à ce stade, d'inscrire un crédit additionnel au budget-programme, et les ressources supplémentaires éventuellement requises seront indiquées dans le deuxième rapport d'exécution.

2 0464976f.doc